

---

# Évaluation des Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi Collectives

---

Université de Paris  
Dauphine &  
Constructys OPCA de la  
Construction

---

David Abonneau &  
Catherine Garraud-Dugachard

---



## Aperçu général des résultats :

468 bénéficiaires ont été interrogés dans le cadre de ce travail d'évaluation du dispositif POEC. 795 bénéficiaires sortis de formation en mars 2015 sont répertoriés dans la base Constructys. L'échantillon observé représente donc 59% du total des bénéficiaires. En termes de répartition géographique des bénéficiaires, l'échantillon est très représentatif (tableau Représentation régionale de l'étude, ci-dessous). À noter que, pour les régions Poitou-Charentes (18% des bénéficiaires interrogés) et Pays-de-la-Loire (12%), les entreprises des travaux publics de plus de 10 salariés représentent respectivement 95% et 98% des bénéficiaires. A contrario, pour la région parisienne (82%), les entreprises du bâtiment de plus de 10 salariés représentent 82% des bénéficiaires interrogés.

Les formations dispensées sont principalement orientées vers l'acquisition de compétences métier : près de 70% (dont 14% pour le bâtiment gros œuvre, 35% pour le bâtiment second œuvre et 20% pour les travaux publics). Les formations tertiaires comptent pour seulement 8%, les formations sécurité prévention 9%, les formations découverte des métiers BTP 10% et les formations conduite d'engin BTP 4%.

En considérant la catégorie socio-professionnelle des bénéficiaires, on compte 75% d'ouvriers, 23% d'employés, 2% d'ETAM. Les bénéficiaires ingénieurs et cadres comptent pour 0,43% de l'échantillon.

5% ne sont titulaires d'aucun diplôme (niveau VI), 55% ont un diplôme de niveau V, 29% sont titulaires d'un diplôme de niveau IV et 11% d'un diplôme de niveau III ou plus. 93% des bénéficiaires sont des hommes contre 7% pour les femmes.

Les bénéficiaires mobilisent la formation principalement pour renforcer les compétences dans le métier (55%) mais également pour changer de métier (23%) ou de secteur d'activité (19%).

Les principales activités représentées sont les suivantes : maçonnerie (26%), TP – génie civil (17%), routes enrobés terrassement (11,5%) et électricité bâtiment (10%).

Les bénéficiaires ont été principalement conseillés par des acteurs institutionnels : Pôle Emploi, Mission locale et Maison de l'emploi (56%). Les recherches personnelles et conseil de l'entourage comptent pour 27% des démarches.

89% des POE sont sanctionnées par une attestation de présence. Seulement 2,4% par un CQP, 3% par une certification ou une habilitation, 3,5% par un titre professionnel, les savoirs de base comptent pour 2,6% des bénéficiaires. 60% des bénéficiaires sont actuellement en emploi, contre 40% sans emploi.

40% des bénéficiaires en emploi sont en CDI, 32% en CDD, 20% en intérim, 6% en contrat d'alternance et 2% ont créé ou repris une entreprise. 47% des bénéficiaires en emploi sont salariés dans une entreprise de plus de 300 salariés, 15% dans une entreprise de moins de 10 salariés, 16% dans une entreprise entre 10 et 49 salariés et 49% dans une entreprise de 50 à 299 salariés. 46% des bénéficiaires en emploi sont salariés dans une entreprise du bâtiment de plus de 10 salariés, 6,20% dans une entreprise du BTP de moins de 10 salariés et 47% dans une entreprise de travaux publics de plus de 10 salariés.

## Représentation régionale de l'étude

Régions	Actions 2014	%	Répondants 2015	%
ALSACE	1	0,1%	1	0,2%
ANTILLES-GUYANE	2	0,3%	1	0,2%
AQUITAINE	31	4%	19	4%
BASSE NORMANDIE	14	2%	11	2%
BOURGOGNE	19	2%	11	2%
BRETAGNE	58	7%	35	7%
CENTRE	11	1%	5	1%
CHAMPAGNE ARDENNE	3	0,4%	1	0,2%
FRANCHE COMTE	4	1%	1	0,2%
HAUTE NORMANDIE	4	1%	2	0,4%
ILE DE FRANCE GC	1	0,1%	1	0,2%
ILE DE LA REUNION	1	0,1%	1	0,2%
LIMOUSIN	47	6%	29	6%
LORRAINE	15	2%	8	2%
NORD PAS DE CALAIS	38	5%	16	3%
PACA & CORSE	24	3%	9	2%
PAYS DE LA LOIRE	96	12%	58	12%
PICARDIE	2	0,3%	1	0,2%
POITOU CHARENTES	151	19%	84	18%
REGION PARISIENNE	273	34%	174	37%
<b>TOTAL</b>	<b>795</b>	<b>100%</b>	<b>468</b>	<b>100%</b>

## Principales conclusions à l'issue de l'étude :

Premier constat, l'efficacité des POEC est faiblement dépendante du profil des bénéficiaires. Le taux d'emploi varie peu en fonction des caractéristiques individuelles dont l'âge (contrairement aux CSP) et le niveau d'instruction néanmoins notons que :

- > la situation est moins favorable pour les bénéficiaires de moins de 25 ans avec seulement 52% de bénéficiaires actuellement en emploi ;
- > a contrario la situation est plus favorable pour les bénéficiaires entre 25 et 34 ans avec un taux d'emploi de 67% (p.11) ;
- > en considérant le niveau de formation (visé), la population la plus sensible correspond au niveau V avec 43% de personnes sans emploi contre seulement 35% des niveaux III (p.12).

Second constat, les résultats des POEC dans le secteur du BTP sont en demi-teinte : le taux d'emploi global – 60% de bénéficiaires en emploi – doit être considéré avec attention dans la mesure où il recouvre des réalités diverses :

- > on observe un très fort taux d'emploi pour les entreprises TP 10 et plus et un taux d'emploi sensiblement plus faible pour les entreprises Bâtiment 10 et plus (les bénéficiaires BTP – 10 sont trop peu nombreux au sein de l'échantillon pour que l'on puisse généraliser les mauvais résultats observés dans cette étude) (p.9) ;
- > les disparités régionales sont très fortes ; elles recourent les écarts observés en considérant le type d'entreprise (p.10).

Ces résultats ambivalents opposant travaux publics et bâtiment suggèrent que l'efficacité des POEC est avant tout liée à l'appropriation qui est faite du dispositif par les entreprises.

Troisième constat, les formations courtes sont les plus efficaces. Quelque soit le profil des bénéficiaires (notamment en considérant leur âge), l'examen des montants engagés et des heures engagés souligne l'efficacité des formations courtes (plus de précisions p.14-16) :

- > pour les formations correspondant à moins de 200 heures engagées, 77% des bénéficiaires sont en emploi, au-delà de 200 heures seulement 56% (p.16) ;
- > il faut néanmoins considérer avec prudence ces résultats dans la mesure où ils sont biaisés par l'usage des POEC dans les entreprises de travaux publics 10 et plus. Notons que dans les entreprises du bâtiment 10 et plus, le taux d'emploi est corrélé avec le montant des engagements : pour des engagements de moins de 3 000 euros 29% des bénéficiaires sont actuellement en emploi, entre 3 000 et 3 500 43%, entre 3 500 et 4 000 54%, au-delà de 4 000 61% (p.18).